



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 31/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AVR. 2014

Affiché le : 29 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, SALAÛN, SUZE.

PROCURATIONS

M. LACLAU

à

Mme SUZE

Secrétaire : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création d'emplois saisonniers pour l'été 2014

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, les services municipaux accueillent des jeunes durant l'été dans le cadre d'emplois saisonniers.

A ce titre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer 6 postes à temps complet sur la période de juin à septembre et de les répartir entre les services de la Commune.

Compte tenu du caractère épisodique de ces fonctions, il s'agirait d'emplois d'accroissement saisonnier d'activité basés sur le fondement de l'article 3 de la loi du 12 mars 2012 rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer 6 postes de saisonniers dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 25 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

